



## **FO vote pour la revalorisation de 5,12% des pensions de retraite AGIRC ARRCO**

Aujourd'hui jeudi 6 octobre 2022 se tenait le Conseil d'Administration de l'AGIRC ARRCO, pendant lequel a été adoptée la revalorisation de 5,12% du montant des pensions de retraite complémentaires des salariés du privé.

Cette hausse a été rendue possible par un avenant signé par FO le 27 septembre dernier qui permettait d'aller au-delà du plafonnement en fonction de l'évolution du salaire moyen par tête prévu pour la valeur de service du point.

Dans le détail du calcul, l'évolution des salaires dans le secteur privé s'établit à 4,82%, à laquelle s'ajoute 0,1 point de rattrapage de l'année 2021 en raison d'une sous-évaluation de l'inflation, et, grâce à l'avenant, une revalorisation supplémentaire de +0,2 point, pour un total de 5,12%. Cette hausse sera applicable à partir du mois de novembre 2022.

Pour Force Ouvrière cette revalorisation correspond à la hausse maximale que l'on pouvait atteindre en respectant les règles de calcul fixées par les accords. FO souligne que cette valeur est nettement supérieure à celle de l'année précédente (1%) et également à celle qui a été appliquée au régime de retraite de base l'été dernier. Une revalorisation moindre n'aurait pas été acceptable compte tenu de la très bonne santé des réserves du régime et des difficultés de pouvoir d'achat.

FO restera vigilante lors des négociations à venir afin de renforcer le niveau de vie des retraités !

Paris, le 6 octobre 2022

Contact :

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.07